

Relever d information a zero une fois I impayer regulariser?

Par ALI, le 04/09/2012 à 18:59

Bonjour,

mon assuance ma radier suite a un impaye si je les paies ce que je compte faire ca sera effacer du relever d information .merci de votre reponse

Par **gege59**, le **08/09/2012** à **19:40**

Bonsoir.

Il y aura toujours la mention "contrat résilié par la Compagnie" mais si vous réglez l'assureur notera sur le relevé que le contentieux a été réglé.